

NOTES

LE DROIT À LA FRAÎCHEUR

Virginie Martin

SPIRALES



Face à l'intensification des vagues de chaleur, la question du confort thermique devient un enjeu majeur de société. Contrairement au chauffage, considéré comme un droit, la climatisation reste souvent perçue comme un luxe ou une pratique peu compatible avec les objectifs écologiques.

Cette distinction apparaît de plus en plus injustifiée dans un contexte de réchauffement climatique. Cette note met en lumière les limites d'une approche fondée sur les symboles ou les effets d'annonce plutôt que sur l'efficacité réelle des mesures. Les solutions passives (arbres, ombrage, ventilation naturelle) sont essentielles. D'autres éléments sont à considérer : conception de bâtiments pour résister aux températures extrêmes et non aux seules moyennes climatiques, réduction des îlots de chaleur urbains, aggravés par la densification, et redéploiement d'espaces verts.

L'ensemble de ces dispositifs, essentiels ne suffisent pas toujours, le recours à la climatisation reste parfois nécessaire. L'enjeu principal n'est pas juste une question de confort mais l'habitabilité des territoires face aux températures extrêmes, en premier intention à l'égard des personnes vulnérables. Le droit à la fraîcheur pourrait devenir l'un des grands enjeux sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. extrêmes.



Alors que les températures records se multiplient et que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses, nos sociétés se trouvent confrontées à une contradiction singulière.

Jamais la question climatique n'a occupé une place aussi importante dans le débat public. Pourtant, jamais la question du confort thermique n'a semblé aussi mal pensée.

Depuis plusieurs décennies, une partie du discours écologique considère la climatisation avec suspicion.

Elle serait le symbole d'un rapport artificiel à l'environnement, une fuite technologique, voire une forme de renoncement.

À mesure que les appels à la sobriété se multiplient, elle devient l'objet d'un double tabou : trop visible pour être ignorée, trop stigmatisée pour être pleinement assumée.

La réalité est plus complexe. Si la climatisation suscite autant de débats, c'est peut-être parce qu'elle révèle une question beaucoup plus profonde : celle du droit à la fraîcheur. Nos sociétés ont progressivement reconnu un droit à la protection contre le froid. Personne ne conteste aujourd'hui la légitimité du chauffage.



Il est devenu un droit, un réflexe, une évidence. Mais dès qu'il s'agit de se protéger de la chaleur, le regard change. Ce qui est considéré comme une nécessité en hiver devient un luxe en été. Cette asymétrie n'est plus tenable.

Un tournant discret est peut-être en train de s'opérer. Dans un article publié par Le Monde le 20 juin 2026, plusieurs spécialistes du climat et de l'énergie remettent en cause l'idée selon laquelle la climatisation constituerait nécessairement une "maladaptation" au réchauffement climatique.

Ce déplacement du regard est loin d'être anodin, car derrière le débat sur la climatisation se cache une question plus profonde : celle du droit à la fraîcheur.

Alors que les températures records se multiplient et que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses, nos sociétés se trouvent confrontées à une contradiction singulière. Le réchauffement climatique nous oblige à déplacer notre regard.

La question n'est plus seulement de savoir comment réduire les émissions.

Elle est aussi de savoir comment maintenir des conditions de vie supportables dans un monde plus chaud.



I. UNE ÉTRANGE ASYMÉTRIE THERMIQUE

Le contraste est saisissant.

Le chauffage est largement considéré comme une nécessité légitime. La climatisation demeure souvent associée au confort, à l'excès ou à la consommation superflue.

Pourtant, cette distinction repose davantage sur des représentations culturelles héritées que sur une analyse des réalités contemporaines.

À mesure que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, la question n'est plus uniquement celle de la protection contre le froid. Elle devient également celle de la protection contre la chaleur.

Cette différence de traitement mérite d'être interrogée. Comme l'a récemment rappelé Le Monde, les émissions attribuées à la climatisation demeurent relativement limitées au regard de celles associées au chauffage résidentiel.

Pourtant, l'une continue d'être perçue comme une faute morale quand l'autre demeure largement considérée comme un droit.



II. L'ÉCOLOGIE DU SYMBOLE CONTRE L'ÉCOLOGIE DU RÉEL

Une partie du débat contemporain repose sur une confusion entre signal politique et efficacité réelle.

Interdire la climatisation devient parfois un symbole vertueux.

Planter des arbres devient une promesse rassurante. Mais les slogans ne remplacent pas les diagnostics.

Que signifie planter cinquante mille arbres lorsqu'il faut parfois plusieurs décennies pour qu'ils produisent pleinement leurs effets thermorégulateurs ? Que signifie refuser la climatisation dans des territoires confrontés à des épisodes répétés de chaleur extrême ?

Une politique climatique ne peut être évaluée à l'aune de ses seules intentions. Elle doit être jugée sur ses résultats.

III. LE MYTHE DU BÂTIMENT SANS CLIMATISATION

Une partie de l'architecture contemporaine continue à être pensée à partir de températures moyennes alors que les habitants sont désormais confrontés à des épisodes extrêmes. Les normes thermiques, les labels et certaines approches bioclimatiques ont permis des progrès réels.



Mais elles ont parfois produit une illusion : celle selon laquelle il serait possible de se passer systématiquement de refroidissement mécanique.

Un bâtiment n'est pas jugé lorsqu'il fait 25°C. Il est jugé au cinquième jour d'une séquence à 40°C.

Dans ces conditions, la question centrale devient simple : quelle température fait-il réellement à l'intérieur ? Les solutions passives sont précieuses.

Les volets, les protections solaires, les patios, la végétation, les circulations d'air, les fontaines et les bassins doivent être encouragés. Mais elles ne constituent pas toujours une réponse suffisante. Dans de nombreux cas, les pompes à chaleur réversibles et la climatisation demeurent les seuls moyens de garantir durablement une température compatible avec la santé et le confort.

IV. LES OUBLIÉS DE LA CHALEUR

Les effets de la chaleur sont profondément inégalitaires. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades chroniques, les personnes isolées ou vivant dans des logements dégradés sont les premières exposées.

La canicule de 2003 l'a rappelé brutalement.



Pourtant, une partie des politiques climatiques continue de raisonner à partir d'un individu abstrait : valide, mobile, en bonne santé et capable de s'adapter facilement.

Cette représentation ignore les vulnérabilités réelles. Elle tend également à sous-estimer les effets spécifiques de la chaleur sur les personnes dont les capacités de déplacement, de récupération ou d'adaptation sont réduites. Le droit à la fraîcheur est d'abord une question de justice.

V. LA DENSITÉ THERMIQUE

Le débat ne porte pas seulement sur la climatisation. Il porte aussi sur les conditions urbaines qui rendent son usage nécessaire.

Dans de nombreuses métropoles, la densification, la minéralisation et la disparition progressive des espaces végétalisés contribuent à la formation d'îlots de chaleur.

Un arbre mature n'est pas un élément décoratif. C'est une infrastructure climatique.

L'habitabilité thermique doit devenir un critère central des politiques urbaines.



VI. DU CONFORT À L'HABITABILITÉ

Le véritable enjeu n'est pas le confort.

Le véritable enjeu est l'habitabilité. Selon Jean François Toussaint, entre 20-23 degrés constitue le niveau de température où nous avons les capacités maximales de fonctionnement et la mortalité est la moins importante.

Comment continuer à vivre, travailler, se déplacer, étudier ou vieillir lorsque les températures extrêmes deviennent plus fréquentes ? La climatisation n'est pas la question.

La question est la capacité des territoires à protéger les corps.

CONCLUSION

Une politique climatique se juge à sa capacité à protéger les populations et à maintenir des conditions de vie habitables. Les arbres, l'eau, l'ombre, les protections solaires, l'architecture adaptée, les pompes à chaleur et la climatisation ne sont pas des solutions concurrentes.

Elles constituent des réponses complémentaires à un même défi. Une écologie du réel ne se mesure pas à sa capacité à interdire. Elle se mesure à sa capacité à rendre possible.

Le droit à la fraîcheur pourrait bien devenir l'un des grands droits sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.



RECOMMANDATIONS

1. Reconnaître un droit à la fraîcheur

Le XXI^e siècle devra reconnaître ce que le XX^e siècle a progressivement admis pour le chauffage : le droit à une température compatible avec la santé et la dignité humaine. Face à la multiplication des vagues de chaleur, le refroidissement ne peut plus être considéré comme un simple confort ou comme un luxe réservé à certains territoires ou catégories sociales.

Il constitue désormais un enjeu de santé publique, d'égalité et d'habitabilité.

La question n'est pas de savoir si chacun a droit à une climatisation. La question est de savoir si chacun a droit à un environnement thermiquement supportable lorsque les températures atteignent des niveaux extrêmes.

2. Sanctuariser les arbres matures et les espaces végétalisés existants

Un arbre mature n'est pas un élément décoratif. C'est une infrastructure climatique. Par son ombre, son évapotranspiration et sa capacité à modifier localement la température, il contribue directement à l'habitabilité des espaces urbains. La destruction d'arbres matures au profit d'opérations immobilières ou d'aménagements ponctuels doit devenir exceptionnelle.



La compensation par de jeunes plantations ne peut être considérée comme équivalente.

Un arbre de trente ou cinquante ans ne se remplace pas instantanément. Les collectivités doivent désormais considérer les arbres existants comme des équipements stratégiques de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

3. Réduire fortement la densification des zones déjà saturées

Pendant plusieurs décennies, la densification a été présentée comme une réponse quasi automatique aux défis urbains et environnementaux.

Cette logique atteint aujourd'hui ses limites. Dans de nombreuses métropoles, l'accumulation de bâtiments, la minéralisation des sols, la réduction des espaces de respiration et la disparition progressive de la végétation contribuent directement à la formation d'îlots de chaleur toujours plus difficiles à vivre lors des épisodes caniculaires. L'habitabilité thermique doit désormais devenir un critère central de l'aménagement urbain.

La question n'est plus seulement celle du nombre de logements produits mais celle des conditions de vie offertes à ceux qui les habitent. Toute nouvelle opération d'aménagement devrait démontrer qu'elle n'aggrave pas la surchauffe du quartier concerné.



4. Repenser l'architecture à partir du climat réel

Une partie de l'architecture contemporaine continue à être pensée à partir de températures moyennes alors que les habitants sont désormais confrontés à des épisodes extrêmes. Les canicules prolongées doivent devenir un paramètre central de conception.

Les façades intégralement vitrées, certaines toitures fortement exposées, les bâtiments conçus comme des objets esthétiques avant d'être des lieux de vie ou encore les espaces excessivement minéralisés peuvent transformer les logements en pièges thermiques.

Un bâtiment n'est pas jugé lorsqu'il fait 25°C.

Il est jugé au cinquième jour d'une séquence à 40°C. L'objectif n'est pas de revenir à une architecture du passé mais de construire des bâtiments capables de rester habitables dans les conditions climatiques réelles du XXI^e siècle.

5. Généraliser les solutions passives de refroidissement

Volets, ombrages, arbres, patios, cours végétalisées, fontaines, bassins, protections solaires et circulation naturelle de l'air doivent redevenir des éléments centraux de conception.

Ces dispositifs permettent de réduire la température ressentie, de limiter les besoins énergétiques et d'améliorer durablement le confort thermique.



Ils ne doivent toutefois pas être présentés comme des substituts systématiques aux systèmes de refroidissement lorsque ceux-ci deviennent nécessaires.

6. Assumer pleinement la climatisation et les pompes à chaleur comme outils d'adaptation

La climatisation et les pompes à chaleur réversibles doivent sortir du registre de la culpabilisation morale.

Depuis plusieurs décennies, une partie du débat écologique tend à considérer la climatisation comme une faute plutôt que comme un outil d'adaptation.

Cette approche devient difficilement soutenable dans un contexte marqué par la multiplication des vagues de chaleur. La climatisation ne constitue pas l'échec d'une politique climatique.

Elle constitue l'un des moyens permettant de protéger les populations lorsque les températures atteignent des niveaux incompatibles avec le confort, le sommeil, le travail ou parfois même la santé. Leur déploiement doit être encouragé dans les logements exposés, les établissements scolaires, les hôpitaux, les EHPAD, les transports collectifs et l'ensemble des lieux accueillant des populations vulnérables.

L'objectif n'est pas d'opposer technologie et sobriété. L'objectif est de protéger les personnes.



7. Promouvoir une culture du refroidissement raisonnable

Comme pour le chauffage, le refroidissement doit s'inscrire dans une logique de modération et de bon sens.

La climatisation n'a pas vocation à produire artificiellement du froid mais à maintenir des conditions de vie supportables. Fermer les volets, limiter les apports de chaleur, protéger les ouvertures, favoriser l'ombre et utiliser la climatisation lorsque cela devient nécessaire constituent les principes d'une gestion équilibrée du confort thermique. La question n'est pas de choisir entre architecture adaptée et climatisation.

La question est de mobiliser simultanément tous les outils disponibles pour garantir l'habitabilité des lieux. Le droit à la fraîcheur pourrait devenir ce que le droit au chauffage est devenu au XXe siècle : une condition élémentaire de la dignité humaine

*Virginie MARTIN Politologue, enseignante-chercheuse à Kedge
Business school*

